Informations de base

1999/0803(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure caduque ou retirée
Tribunal de première instance des Communautés européennes **Subject** 8.40.04 Cour de justice, Tribunal de première instance	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	JURI Juridique et marché intérieur	MARINHO Luís (PSE)	23/09/1999
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Justice et consommateurs	FRATTINI Franco	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/02/1999	Publication de la proposition législative	05713/1999	Résumé
23/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/01/2000	Vote en commission		
10/01/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0003/2000	
02/02/2000	Débat en plénière		
03/02/2000	Décision du Parlement	T5-0039/2000	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0803(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 225

État de la procédure	Procédure caduque ou retirée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0003/2000 JO C 304 24.10.2000, p. 0007	10/01/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0039/2000 JO C 309 27.10.2000, p. 0015-0082	03/02/2000	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	05713/1999	25/02/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Tribunal de première instance des Communautés européennes

1999/0803(CNS) - 03/02/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Luis MARINHO (PSE, P), le Parlement européen a approuvé le projet de la Cour de Justice.

Tribunal de première instance des Communautés européennes

1999/0803(CNS) - 25/02/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier la décision 88/591/CECA, CEE, Euratom en vue d'élargir les compétences du Tribunal de première instance (TPI). CONTENU: le projet de décision vise à élargir les compétences du TPI en lui attribuant notamment celle de connaître, dans des domaines délimités, de certains recours en annulation formés par les Etats membres. Les domaines du droit communautaire retenus pour le transfert de compétence au TPI sont ceux relatifs à la politique commune des transports, aux règles de concurrence applicables aux entreprises, aux aides d'Etat, aux mesures de défense commerciale et, enfin, le domaine relatif aux fonds, aux instruments financiers et aux programmes d'action qui prévoient l'octroi de soutiens financiers communautaires. Le transfert de compétence proposé ne vise pas à décharger la Cour, mais à assurer une meilleure administration de la justice, notamment en éliminant, dans la mesure du possible, les situations dans lesquelles des recours ayant le même objet doivent être introduits simultanément devant la Cour et devant le TPI.